

# Déclaration Préalable

## F3SCT MI du 17 mars 2025

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur,  
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,  
Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,  
Chers collègues,

A l'occasion de la réunion de cette instance, supposée être le cœur du réacteur pour garantir, voire améliorer, la Santé, la Sécurité et les conditions de travail des agents du Ministère de l'Intérieur, nous sommes fiers de siéger sous notre nouveau sigle, **UN1TÉ.MI FO**, et sous la conduite d'un nouveau Secrétaire Général, Grégory JORON, dont je vous prie d'excuser l'absence.

La priorité pour **UN1TÉ.MI FO** est d'indiquer que des agents de l'État en bonne santé psychologique et physique ne pourront qu'apporter un meilleur service, aussi bien à leurs collègues dont ils assurent la gestion ou l'accompagnement, qu'à nos concitoyens qui verront une meilleure qualité du service public se développer.

Aujourd'hui, que constatons-nous ?

Une toute autre réalité, Monsieur le Président. En effet, les SGAMI, sans pilotage national, sont à la dérive, n'ayant plus de directives claires. Les interprétations et les actes de chacun, parfois contradictoires, ne peuvent que mettre les agents qui y travaillent en grande souffrance. Dans le même temps, leurs propres effectifs se réduisent comme peau de chagrin.

Ces états de fait sont accentués par une baisse des effectifs et des crédits budgétaires alloués pour aider les collègues.

La meilleure preuve que nous pouvons en donner se trouve dans la prise en compte et le traitement des dossiers d'accidents, d'accidents ayant entraîné une maladie professionnelle et des maladies professionnelles des agents, qui ne sont pas traités correctement, ainsi que dans le mauvais fonctionnement des « guichets uniques » dans tous les périmètres :

Non-remboursement des médecins, des auxiliaires médicaux du privé qui s'occupent de nos agents blessés. Comment accepter qu'un employeur ne s'en préoccupe pas ?

Comment ne pas dénoncer, aujourd'hui, la non-efficience de la protection fonctionnelle dans tout ce qu'elle comporte d'aide juridique, de santé ou d'accompagnement des agents ?

Ces problématiques d'insuffisance dans les SGAMI entraînent d'autres dommages collatéraux envers des agents qui voient leurs traitements non payés à leur juste hauteur pendant des années (changements de grades, d'échelons, d'affectations) ou leurs différentes demandes non traitées dans des délais raisonnables.

Ces faits ne font qu'accentuer d'autres dérèglements dans les différents périmètres.

Dans la Police Nationale, la fatigue s'accumule et atteint son paroxysme. Nous ne pouvons comprendre que les expérimentations sur les cycles horaires n'aboutissent pas favorablement. La semaine de 4 jours pour les services d'investigation va dans ce sens, comme la réelle prise en charge d'un repos physiologique pour les CRS, qui ne peuvent plus « souffler ». Et l'on pourrait énumérer tous les services aujourd'hui en souffrance qui n'ont aucune prise en charge réelle d'une amélioration de leurs conditions de travail.

Les SGCD, créés en 2021, ne fonctionnent pas correctement, entraînant une fatigue croissante des agents. Encore une fois, les moyens de la réforme n'ont pas été à la hauteur, entraînant là encore une souffrance des agents.

Une réelle politique de management bienveillant doit succéder à un management froid, budgétaire et idéologique.

Notre Secrétaire Général Fédéral, M. Grégory JORON, la semaine dernière, auprès de M. le Ministre de l'Intérieur, a pu développer tous ces points.

Aujourd'hui, nous attendons de réelles avancées afin que les agents puissent retrouver un cadre de travail correct, diminuant leur stress et leur fatigue. Cette accumulation de risques supplémentaires ne peut qu'entraîner une diminution de la qualité du service public que l'État doit à ses administrés et à ses agents. Les multiples règles de la loi doivent s'appliquer à notre institution, qui n'est pas au-dessus de celles-ci.

Nous n'hésiterons pas à mener les actions adéquates afin que les agents du MI soient entendus et que leurs conditions de travail soient améliorées.

**UNITÉ.MI FO** souhaite que cette déclaration soit annexée au procès-verbal de ce comité.

La délégation **UNITÉ.MI FO**